

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080.

**DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
N° A.I.P.C.A./2021**

Conformément à la législation en vigueur, notamment les dispositions de l'article 47 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, la BH Bank lance un appel à candidatures pour la désignation d'un administrateur indépendant au sein de son conseil d'administration. Il aura pour mission, en plus de la participation active aux délibérations du Conseil, d'assurer la présidence du Comité d'Audit.

Les candidats au poste d'administrateur indépendant doivent être des personnes physiques et remplir les conditions arrêtées par les termes de référence (Document à télécharger sur le site web de la BH Bank : www.bhbank.tn).

Les conditions de participation, les documents à fournir et la méthodologie de dépouillement sont détaillés dans les termes de référence susmentionnés.

Tout candidat intéressé par le poste d'administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la BH Bank doit faire parvenir son dossier de candidatures par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid-Poste ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre central à l'adresse suivante :

**BH Bank
18, avenue Mohamed V
1023. Tunis**

La présentation des candidatures se fera en une seule phase. Le dossier de candidature doit être présenté sous la forme d'une enveloppe unique incluant les pièces énumérées à l'article 4 des termes de références.

Les candidatures doivent être libellées au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de BH Bank et l'enveloppe doit porter la mention :

**Ne pas ouvrir –APPEL A CANDIDATURES n° A.I.P.C.A./2021
« Candidature au poste d'administrateur indépendant au Conseil d'Administration
de la BH Bank »**

Les dossiers de candidatures doivent parvenir au plus tard le mardi **23 février 2021** avant fermeture du bureau d'ordre central. Le cachet du Bureau d'Ordre Central faisant foi, faute de quoi, ils seront rejetés.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.